



Aix-en-Provence, le 21 avril 2024

Monsieur Christophe MIRMAND  
Préfet des Bouches du Rhône  
HOTEL DE LA PREFECTURE  
Place Félix Baret - CS 80001  
13282 MARSEILLE CEDEX 6

**Objet** : Projet de ligne électrique aérienne à très haute tension (THT)

Monsieur le Préfet,

La profession agricole des Bouches-du-Rhône **est très préoccupée** par le projet de ligne électrique RTE 400 000 volts entre Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône et Jonquières-Saint-Vincent dans le Gard. En effet, les différents tracés proposés, **en aérien, sont une aberration et une catastrophe en raison des différents impacts qu'ils pourraient avoir sur les sites traversés**. Ces impacts sont sociaux, économiques et écologiques, défigurant et invalidant de nombreuses zones agricoles.

Compte tenu de la complexité des éléments à étudier, nous pensons que la précipitation dont vous faites preuve n'est pas entendable. La décarbonation d'accord, mais pas de n'importe quelle manière et surtout pas en détruisant un territoire de production à haute valeur ajoutée, dont plusieurs sont sous signes officiels de la qualité et de l'origine.

**Nos paysages et productions agricoles diversifiées sont les garants de notre tissu économique et de toutes leurs externalités. En dépendent la valeur de nos terres, de nos biens, ainsi que le maintien de nos entreprises et nos emplois.** C'est pourquoi le chantage qui est fait par rapport au bassin d'emploi de Fos-sur-Mer est inadmissible et ne saurait constituer un alibi à sa décarbonation à marche forcée. **Nos zones de productions agricoles ne serviront pas de variable d'ajustement !**

Nous considérons que la concertation qui s'est tenue a été entachée d'un manque préjudiciable de transparence. Nous nous interrogeons sur la pertinence des conditions de réalisation de l'étude d'impact pour le secteur agricole. A notre connaissance celle-ci vient de commencer et **nous regrettons que nos organisations ne soient pas toutes officiellement associées. Alors même que vous prévoyez l'annonce du choix du tracé de moindre impact dès le 28 juin prochain.**

**Il est impératif que l'étude agricole soit considérée au regard de l'ensemble du tissu économique du territoire, car les paysages façonnés par nos exploitations sont indispensables à l'attractivité de tous les secteurs d'activités impactés par le projet.**

Monsieur le Préfet, nous sollicitons une rencontre afin de déterminer ensemble des solutions concertées et acceptables pour tous.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

**Romain BLANCHARD,**  
Président de la FNSEA 13



**Patrick LEVEQUE,**  
Président de la Chambre  
d'Agriculture des Bdr



**Jérémy TROPINI,**  
Président de JA 13



**Laurent AGU**  
**Jean-Louis MARTEL,**  
Co-Présidents du Comité du Foin  
de Crau



**Bertrand MAZEL,**  
Président du Syndicat des  
Riziculteurs de France et Filière



**Luc BOURGEOIS,**  
Président de la Fédération  
Départementale Ovine

